

-----  
Arrondissement de Pontarlier  
-----**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**  
-----**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le 1<sup>er</sup> septembre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Marie Destaing à Norbert Pécot, Jean de la Rochefoucault à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Absente : Isabelle Vinai.**Secrétaire de séance : Madeleine Chapellier.*  
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-09-073****OBJET : Nouveau plan de financement du périscolaire.**

Le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2023 dans laquelle le plan de financement du périscolaire et de la crèche avait été voté avec une aide financière de la CAF estimée à 155 000€ pour la partie périscolaire.

Le Maire indique que les Fonds Publics et Territoires (FPT) pour les accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ont été reconduits cette année avec un accompagnement de projet à hauteur de 300 000€. Pour pouvoir bénéficier de ce financement, deux conditions s'imposent :

- La rédaction d'un Projet Educatif Territorial
- La mise en place d'un accueil de loisirs les mercredis

Le Maire présente donc le nouveau plan de financement :

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230901-2023\_09\_073-DE




<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Périscolaire</b>			
<b>Financier</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Taux en %</b>
ETAT	DETR / DSIL	200 000 €	13.11
REGION	C2R	200 000 €	13.11
DEPARTEMENT	P@C25	250 000 €	16.40
CAF		300 000 €	19.67
MSA		100 000 €	6.56
AUTOFINANCEMENT		475 000 €	31.16
<b>TOTAL</b>		<b>1 525 000 €</b>	<b>100.00</b>

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal **21 voix pour, 1 abstention** :

- Donnent pouvoir au Maire pour solliciter l'aide financière de la CAF à hauteur de 300 000€ et signer tous les documents en lien avec le projet ;
- Adoptent le nouveau plan de financement ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 05/09/2023
Reçu en préfecture le 05/09/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230901-2023_09_073-DE

